

Montant des bourses hors Europe 2017-2018

Durée

- Cours : 3 (13 semaines) à 12 mois (360 jours)
- Stages : 3 (13 semaines) à 12 mois (360 jours)

Fréquence

L'étudiant ne peut bénéficier au cours de son cursus que d'une seule bourse à charge du fonds d'aide à la mobilité étudiante.

Modalités d'octroi des bourses

- **Allocation pour les frais de voyage** : le bénéficiaire indique, dans MOBI, le lieu de chaque activité de mobilité pour laquelle une subvention pour les frais de voyage a été accordée.

La « distance » correspond à la distance entre le lieu de départ et l'endroit où a lieu l'activité, tandis que le « montant » couvre la contribution pour un voyage aller-retour.

La contribution aux frais de voyage porte donc sur les trajets aller et retour vers le lieu du séjour. Elle est calculée sur base de la distance parcourue selon les tranches kilométriques et les montants repris dans le tableau ci-dessous.

L'outil de calcul de la distance développé par la Commission dans le cadre du programme Erasmus+ doit impérativement être utilisé :

http://ec.europa.eu/programmes/erasmusplus/tools/distance_fr.htm.

Tranche kilométrique Forfait

Entre 2000 et 2999 km 180,00 €
Entre 3000 et 3999 km 265,00 €
Entre 4000 et 7999 km 410,00 €
8000 km ou plus 550,00 €

- **Allocation pour les frais de séjour** : le bénéficiaire mentionne, dans MOBI, les dates de début et de fin de l'activité de mobilité à l'étranger pour chaque activité de mobilité pour laquelle une subvention de frais de séjour a été accordée.

Une distinction est opérée entre les étudiants allocataires d'une bourse d'études de la FWB⁵ et les non allocataires. Le montant mensuel forfaitaire (=montant fixe) est fixé à 100 € pour les non allocataires et à 200 € pour les allocataires d'une bourse d'études de la FWB.

MOBI permet de calculer les montants des subventions pour frais de séjour.

Etudiant Forfait mensuel

Non allocataire d'une bourse d'études de la FWB 100,00 €
Allocataire d'une bourse d'études de la FWB 200,00 €